
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 7 (1979)

DOI: 10.11588/fr.1979.0.49353

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

Wilfried HARTMANN, *Das Konzil von Worms 868. Überlieferung und Bedeutung*, Göttingen (Vandenhoeck & Ruprecht) 1977, in-8°, 140 p. (Abhandlungen der Akad. der Wiss. in Göttingen. Phil.-hist. Kl., 3. Folge, 105).

Parmi les rares conciles qui se tinrent dans la *Francia Orientalis* au cours de la deuxième moitié du IX^e siècle, celui de Worms (868) occupe une place privilégiée d'une part en raison du grand nombre de ses participants, d'autre part en raison des questions qu'il a traitées et qui touchaient aussi bien les matières dogmatiques que le droit canon et la discipline des clercs et enfin en raison de son influence sur les collections de Reginon de Prüm et de Burchard de Worms et de la réception de sept de ses canons dans l'œuvre de Gratien.

Monsieur Hartmann a mené sur cet important concile une excellente enquête en cherchant d'abord à reconstituer l'aspect original des actes et des décisions de Worms et à déterminer autant que faire se peut quels avaient été les modèles des différentes parties des actes du concile (*Praefatio*, *Professio fidei* et *Responsio contra heresim graecorum*). En ce qui concerne les décrets du concile, par une analyse critique très poussée des sources, il a essayé de déterminer l'apport personnel des pères du concile de Worms et de déceler si, pour un certain nombre de canons, il s'agissait d'une réception du droit pontifical tel qu'il émane de trois lettres du pape Nicolas I^{er} ou si, e contrario, ces trois lettres sanctionnent les décrets conciliaires par l'autorité pontificale. L'authenticité de ces lettres a posé un problème à l'auteur par leurs différences et même leurs contradictions avec certains canons du concile (notamment les canons 8 et 12). Après avoir examiné les arguments basés sur le fond et ceux basés sur la forme, il a conclu à l'authenticité des lettres. Cette importante partie sur l'examen des sources critiques occupe à elle seule plus de la moitié de l'ouvrage et en constitue les deux premiers chapitres.

Après avoir ensuite dégagé les éléments nouveaux apportés au droit ecclésial par les décrets de Worms, en regard du droit espagnol de l'époque carolingienne et des conciles de Mayence de 847 à 852, l'auteur examine leurs rapports avec les écrits canoniques de Raban Maur et les formulations de Nicolas I^{er} (chapitre III). Tout un chapitre est ensuite consacré aux participants au synode et notamment aux évêques qui l'ont dominé de leur personnalité (chapitre IV).

L'étude se termine par l'examen détaillé de l'influence que le concile de Worms a exercé sur les conciles postérieurs, et de l'impact qu'il a eu sur l'œuvre de Reginon de Prüm, de Burchard de Worms et aussi bien sur les grandes collections canoniques jusqu'à Gratien que sur les petites collections et les pénitentiels. Complété par des tableaux explicatifs et comparatifs et des index, l'ensemble forme une étude très poussée et très précise qui met en relief l'importance de ce concile.

Odette PONTAL, Paris